

ASSEMBLÉE NATIONALE11 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1186

présenté par
M. Flajolet-----
ARTICLE 50

Dans l'alinéa 2 de cet article, supprimer les mots :

« l'article 41, »

et les mots :

« et l'article 48 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.

La date d'entrée en vigueur des dispositions de ces articles est déjà prévue dans le texte même de ces articles.